



AUTORISATION DE PRISES DE VUES CESSION DE DROITS À L'IMAGE GESTION DE VOS DONNÉES PERSONNELLES

Les événements organisés par l'association « Les Soirées La La La » avec le support de l'association « Le Souffle du Nord », sont tous susceptibles d'être filmés, photographiés, et enregistrés.

Les médias qui résultent de ces enregistrements, sont destinés à être utilisés en tant que support de communication par les organisateurs.

En acceptant de participer à l'un de ces événements, **et particulièrement en se portant acquéreur d'un billet d'entrée et en validant le champs d'autorisation de cession de droits à l'image prévu dans la billetterie**, chaque participant(e) déclare accepter librement que les associations « Les Soirées La La La » et « Le Souffle du Nord » puissent :

- Utiliser librement les photographies, films et/ou enregistrement audio reprenant son image/voix dans tous types de publications et toutes formes d'émissions de télévision ou de communications sur internet, formats papiers ou autres formats nouveaux.
- Inclure et archiver ces photographies, films et/ou enregistrement audio dans leurs bases de données et supports informatiques.
- Utiliser ces photographies, films et/ou enregistrement audio conformément à des fins de promotion, d'information ou d'éducation, en vue d'illustrer ou de promouvoir leurs activités ou projets présents, passés ou futurs.

Les informations recueillies lors des inscriptions des participants à la billetterie sont traitées informatiquement.

Conformément à la loi du 6 janvier 1978 (modifiée), les participants aux événements organisés par les associations « Les Soirées La La La » et « Le Souffle du Nord » disposent d'un droit d'accès de rectification et d'effacement de leurs données à caractère personnel.

Pour l'exercer, il leur suffit d'en faire la demande par courrier - en indiquant leurs nom, prénom, et adresse postale - aux adresses suivantes :

- *Le Souffle du Nord* : 10 rue de la Cense - 59650 Villeneuve-d'Ascq
- *Les Soirées La La La* : 7 rue neuve - 59342 Templeuve-en-Pévèle

La présente autorisation est donnée pour une durée de 5 années après l'événement auquel à participé le cédant des droits à l'image, et sur le territoire européen.